



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### budget et réforme de l'État : services extérieurs

Question écrite n° 99139

#### Texte de la question

M. Philippe Folliot appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la question de la suppression de la recette de la direction des douanes implantée à Mazamet pour regrouper ses services sur le bureau de douanes d'Albi. En effet, sur cette partie du territoire les échanges à l'international des petites et moyennes entreprises exportatrices transitent exclusivement par le service des douanes de Mazamet. Le regroupement sur Albi apparaîtrait comme un préjudice supplémentaire en direction des acteurs d'un bassin en cours de reconversion qui sont confrontés au déclin des activités traditionnelles. C'est pourquoi il lui demande quelles mesures il entend prendre de manière à assurer le même service pour les entreprises du sud du Tarn où se trouve l'essentiel du potentiel industriel du département, et ne pas affaiblir en termes de temps et en termes financiers ces entreprises.

#### Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, la direction générale des douanes et droits indirects s'est engagée dans une importante démarche de modernisation afin de renforcer son efficacité, d'améliorer la qualité du service rendu à l'usager et de développer sa capacité de lutte contre les grandes fraudes, en préservant une présence adaptée de ses services sur l'ensemble du territoire. Amorcé en 2002, ce processus, qui participe de la réforme de l'État, a concerné tous les secteurs d'activité de la douane : contributions indirectes, surveillance terrestre et maritime, renseignement et administration générale. La réforme du dédouanement vient parachever ce mouvement. Chaque réorganisation importante initiée au sein du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie est menée selon une méthodologie éprouvée : tout d'abord une consultation de l'ensemble des acteurs concernés, très souvent suivie d'une expérimentation puis d'une évaluation, et enfin seulement, d'une généralisation, si les résultats sont concluants. Depuis plus d'un an, une réflexion a été engagée avec les agents et les principaux opérateurs économiques et fédérations professionnelles concernés afin d'envisager les adaptations à apporter au dédouanement français, placé de fait dans une situation de concurrence avec ses homologues européens et contraint de prendre en compte la dématérialisation des formalités prônée par la Commission. La situation n'est en effet pas favorable pour la France : un audit mené récemment sur le traitement douanier des grands opérateurs du commerce international montre une augmentation du dédouanement à l'étranger pour des produits destinés à la France. Dans ces conditions, reconquérir ces flux est un impératif stratégique pour promouvoir l'attractivité des plates-formes portuaires et aéroportuaires françaises et permettre ainsi d'y maintenir et développer des activités logistiques en France, sources importantes d'emplois. Dès l'automne prochain, la réflexion se prolongera par une phase d'expérimentations, à laquelle seront associés les élus et les professionnels. Ces expérimentations seront mises en oeuvre dans certaines directions régionales et feront l'objet d'un suivi régulier au plan local. A l'issue de cette phase expérimentale, un bilan sera établi à l'automne 2007 et fera l'objet d'une nouvelle consultation avec les personnels de manière à définir les modalités de leur généralisation.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Folliot](#)

**Circonscription :** Tarn (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la Démocratie Française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 99139

**Rubrique :** Ministères et secrétariats d'état

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

**Question publiée le :** 4 juillet 2006, page 6944

**Réponse publiée le :** 29 août 2006, page 9089